

Pourquoi ces Unions ?

Créée par un groupe de présidents d'associations, l'UDAI/URABA est née du constat que le dirigeant bénévole est confronté, de plus en plus, à une masse d'obligations et règlements qui finissent par lui rendre la vie bien difficile et par altérer son envie d'engagement.

L'UDAI et l'URABA sont des associations loi 1901, dont l'objet est de permettre aux responsables d'associations de l'Isère et de la région Auvergne Rhône Alpes de se regrouper et de se concerter, afin d'étudier les problèmes communs qui leur sont posés et d'entreprendre toutes les démarches pour défendre leurs intérêts.

Elle s'adresse à toutes les associations dont les administrateurs sont 100% bénévoles et qui poursuivent un objet désintéressé, sans caractère économique.

Les Unions sont affiliées à la FFBA (Fédération Française du Bénévolat et de la Vie Associative), permettant ainsi de donner une portée nationale à leurs revendications.

Cette affiliation donne aussi une autre dimension à l'UDAI et à l'Uraba, en complétant son action défensive et revendicative par des actions de soutien et de promotion du bénévolat.

Permanences

Du lundi au jeudi 9h00 à 12h00

Le vendredi
9h00 à 14h00 non stop

Nous contacter :

UDAI/URABA

63 route de Lyon - 38140 AP-
PRIEU

04.76.93.70.02

udai@wanadoo.fr

uraba@orange.fr



UNION POUR LA DEFENSE DES
ASSOCIATIONS DE L'ISERE
UNION RÉGIONALE D'AIDE AU
BENEVOLAT ASSOCIATIF



au service
des associations et
des bénévoles



lecoindesasso.fr : annuaire des associations et manifestations

Les services...

Les protocoles d'accords

PROTOCOLE SACEM (MUSIQUE)

Nos adhérents bénéficient :

- D'une réduction générale de 12,5 % sur les tarifs généraux
- D'une autorisation gratuite par an (sous certaines conditions dont :
 - Être une animation dansante avec buffet ou repas
 - Réservée aux membres et à leur famille sans dépasser 250 personnes
 - Pas de publicité presse et radio
 - Prix de l'entrée inférieur à 30 €
 - Cachet de l'animation (sono ou orchestre) inférieur à 650 €
- D'une commission paritaire (règlement des litiges)

PROTOCOLE SACD (THEATRE AMATEUR)

Nos adhérents se voient accorder :

- Une réduction globale de près de 15 % sur les tarifs généraux de la SACD et non interdiction de l'auteur
- De l'exonération de certaines recettes (tombolas, etc.)

PROTOCOLE DANSE/COUNTRY/GYM (pour la diffusion de musique pendant les cours)

Cet accord permet aux associations adhérentes de la FFBA/UDAI de s'acquitter du forfait SACEM/SPRE relatif à la diffusion de musique pendant les cours.

Le coût pour l'association est basé sur le nombre d'élèves pratiquants. Pour connaître le montant de l'année en cours s'adresser au 04 76 93 70 02.

Le bureau

Les associations peuvent y téléphoner, écrire pour des conseils, assistance ou demande de modèles et formulaires divers.

Les assurances

- La licence bénévole : individuelle et complémentaire, elle couvre les risques liés à la fonction de dirigeants
- Assurances groupe FFBA/SMACL : Il est possible de souscrire, après accord sur dossier:
 - ⇒ Une RC (responsabilité civile-association) incluant la couverture des manifestations, la protection juridique, l'assistance,
 - ⇒ les dommages corporels, ...
 - ⇒ Une assurance dommages aux biens, locaux, matériel informatique,
 - ⇒ D'autres garanties sur demande.

Plus d'infos : benevolat.org

Infos, protection, promotion

Notre **bulletin d'information** trimestriel, permet à nos adhérents d'être informés sur l'activité de l'UDAI.

Des réunions d'information, sont également organisées afin de promouvoir l'UDAI et informer sur un point particulier (La Sacem, la Sécurité...).

Des sites internet :

www.lecoindesassos.fr : Annuaire des associations et promotion des manifestations

www.udai.fr : pour mieux nous connaître, s'inscrire aux formations, adhérer...

PROMOTION DU BENEVOLAT : l'association a la possibilité de remercier un de ses bénévoles pour son travail en lui remettant le Trophée du Bénévolat.

Les formations

Vous trouverez ci-dessous les différentes formations gratuites qui vous sont proposées avec quelques uns des thèmes abordés.

⇒ **Président/secrétaire :**

- les statuts de l'association
- le GUSO (embauche d'un artiste du spectacle)
- la Sacem
- la fiscalité

⇒ **Trésorier :**

- Les obligations comptables
- La comptabilité des associations (plan comptable, bilan...)
- Le contrôle des comptes
- Les conseils

⇒ **Assurances et responsabilités :**

- Responsabilités civiles et pénales
- Associations et assurances
- Conseils et discussions

⇒ **Organisations des manifestations :**

- Bref rappel du cadre réglementaire
- inventaire des difficultés rencontrées par les participants
- Discussion sur ces difficultés et solutions

⇒ **Les buvettes associatives :**

- cadre légal, catégorie de boissons, responsabilités...
- rappel des règlements pour les manifestations avec dégustation (diots, boudins...)

Si vous souhaitez nous recevoir dans votre commune pour animer l'un ou plusieurs de ces stages, n'hésitez pas à nous contacter au :

04 76 93 70 02
www.udai.fr

